

Modification des modalités de fonctionnement

SICAV AVENIR

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994
Siège social : 34, rue Hédi Karray - 1004 El Menzah IV

Modification des modalités de souscription et de rachat :

SICAV AVENIR informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni le 7 juin 2018 a décidé de modifier les modalités de souscription et de rachat aux actions de la SICAV. Ainsi, les demandes de souscription et de rachat seront effectuées **sur la base d'une valeur liquidative connue**.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} octobre 2018.

Modification de la prise en charge de frais de fonctionnement :

SICAV AVENIR informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni le 7 juin 2018 a décidé de prendre en charge la redevance revenant au Conseil du Marché Financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB MANAGER, gestionnaire de la SICAV.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} octobre 2018.